Les pleins pouvoirs financiers devant le Parlement

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. Léon Blum ne jugea pas utile de se présenter devant la Commission.

Il est vrai que vers minuit M. Abel Gardey s'était rendu à l'Hôtel Matignon où il avait eu un entretien avec le Président du Conseil et le Ministre des Finances. Cette nouvelle tentative de conciliation resta vaine.

C'est donc dans une atmosphère tendue que le débat s'ouvrit hier à 16 h. au Luxembourg. Et le programme prévu se déroula avec une précision mathématique : exposé de M. Abel Gardey qui au nom de la Commission a demandé le vote du texte adopté par celle-ci ; discours technique de M. Vincent Auriol qui défendit le projet et les pouvoirs spéciaux du Gouvernement adoptés par la Chambre ; réplique de M. Caillaux au nom de la Commission ; intervention de M. Léon Blum, vote par le Sénat du texte de la Commission des Finances.

Entretemps que se passait-il dans les couloirs ?

Une grande indécision régnait dans les esprits. Toutefois, un grand nombre de sénateurs déclaraient que malgré l'acuité du conflit une transaction aurait lieu lors de la navette entre les deux Chambres. Et l'on commentait beaucoup la réponse qu'aurait faite le Chef du Gouvernement à l'un de ses amis qui lui faisait objecter qu'un renvoi n'était pas impossible : « Même sans vote, je préférerais partir si lundi matin au plus tard je n'avais pas les pouvoirs financiers nécessaires ». Au fur et à mesure que le débat se déroulait les pronostics menaient leur train. L'émotion était à son comble en même temps que l'atmosphère demeurait tendue, de temps à autre une lueur d'espoir apparaissait tantôt faible, tantôt nuancée.

On sentait que chacun, en présence d'un conflit aussi aigu, désirait malgré tout qu'on arrivât à un compromis loyal permettant d'écarter une crise ministérielle à un moment crucial pour les destinées du pays. Tout le monde était d'accord pour que des concessions réciproques fussent consenties et l'on affirmait communément que grâce aux navettes traditionnelles un terrain d'entente serait finalement trouvé.

Et ce fut à 21 heures, le tour de la Chambre ou au contraire du Luxembourg un calme relatif régnait.

Ainsi donc, c'est aujourd'hui dimanche que la grande bataille aura son épilogue. En résumé que faut-il augurer de ce qui se passera dans la journée. Il y a trop d'inconnues pour se prononcer. L'incident, la surprise, le revirement, autant de points d'interrogation dont la réponse ne peut encore être donnée, nous fixerent ce soir.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

M. Abel GARDEY dépose son rapport, sur le projet de loi adopté par la Chambre, tendant à accorder au Gouvernement les pouvoirs nécessaires pour procéder au redressement financier.

L'ordre du jour appelle la discussion de toute une série de projets, portant ratification de décrets, ayant pour objet de modifier certains tarifs douaniers aux colonies.

Tous ces projets sont adoptés : est adoptée également, une proposition de loi de Paul Laffont, relative aux conditions de réalisation des prêts à moyen terme du crédit agricole.

M. ABEL GARDEY développe son rapport sur les pouvoirs exceptionnels

M. Abel GARDEY développe son rapport sur le projet des pouvoirs exceptionnels Le projet du Gouvernement, déclare M Abel Gardey apparaît au milieu de graves difficultés financières et économiques, dont le tableau a été brossé récemment par le Sénat. La théorie du pouvoir d'achat des masses, n'a pas provoqué la reprise. la dévaluation n'a pas fourni les quelques résultats heureux qu'on en pouvait attendre, nous sommes dans la même situation qu'en septembre dernier. Le Gouvernement proclame qu'il est l'héritier d'un lourd passé. nous ne le démentirons pas, mais la politique de facilités pratiquée depuis un an a singulièrement aggravé l'héritage.

« L'impôt ne peut être consenti que par les représentants de la Nation »

Une action énergique et rapide s'impose et est réclamée par le Gouvernement, pour parer à l'attaque de la spéculation brusquement déclanchée. Le Gouvernement envisage une réforme profonde des impôts directs, le relèvement de taxes et de tarifs. Contre la spéculation il n'indique pas les moyens qu'il entend employer, il veut mettre un terme à l'évasion des capitaux, mais quelle méthode entendra-t-il employer ? Nous sommes en présence d'un programme vague, imprécis, qui nous entraîne très loin de l'objet du dépôt du projet de loi : la lutte contre la spéculation.

L'impôt, proclame M. Abel Gardey, ne peut être consenti que par les représentants de la nation.

Cette déclaration provoque les applaudissements de l'assemblée.

Les autorisations de pleins pouvoirs accordées précédemment par la Chambre ont été dépassées. Nous ne sommes plus au début d'une expérience. Les pleins pouvoirs vont-ils accélérer encore une évolution trop rapide ?

L'orateur retrace les diverses phases de la politique gouvernementale.

Le Sénat ne peut donc abandonner le contrôle qu'il exerce.

L'orateur rappelle que le Sénat a évité depuis juin dernier les excès du Gouvernement. les pleins pouvoirs, dit-il, que nous demande le Gouvernement, ne sont pas justifiés, sauf en ce qui concerne la spéculation. Le texte que nous proposons à l'acceptation du Cabinet, lui donne satisfaction à ce sujet.

Les mesures exclues des pleins pouvoirs par la Commission

Pour éviter les abus passés, en vue de donner toute sa force à la sanction législative, le Gouvernement ne doit pas, à notre avis, prendre de décrets-lois sur des matières étrangères à la lutte contre la spéculation. C'est pourquoi la commission des finances a repris les mesures édictées hier par la Chambre sur la proposition de sa commission des douanes.

Elle a également exclu des pleins pouvoirs toute mesure modifiant la parité du franc, toute mesure constituant un emprunt forcé, une consolidation forcée ou une conversion forcée de la dette publique, toute mesure ayant pour objet de modifier les lois et conventions régissant les rapports entre l'Etat et la Banque de France.

« Le Sénat se prononce pour la liberté »

Les contraintes se suivent et s'appellent ; du plan financier, on passe sur le plan économique puis sur le terrain politique : il y a aussi la liberté. Le Sénat se prononce pour la liberté (appl.). Il faut assurer la tranquillité, la sécurité du lendemain. Ce faisant, déclare M. Abel Gardey, nous n'avons d'autre souci que de travailler à la création de l'atmosphère indispensable. Nous avons le sentiment de bien servir les intérêts permanents de la République. Des applaudissements prolongés sur tous les bancs à l'exception des travées socialistes accueillirent la péroraison de M. Abel Gardey. M. Léon Blum a pris place au banc des Ministres pendant que le rapporteur était à la tribune.

LE DISCOURS de M. Vincent-Auriol

M. VINCENT-AURIOL monté à la tribune. Il rappelle tout d'abord les paroles de M. Léon Blum prononcées le 7 mai dans lesquelles il disait notamment que l'Etat ne pouvait plus continuer à vivre avec des difficultés permanentes organiques qu'il faut éliminer en créant notamment des ressources nouvelles. C'est en vue d'opérer le redressement souhaité par tous que le Ministre des Finances a proposé un certain nombre de mesures. Mais ces mesures n'auraient pas suffi à restaurer la santé financière et économique du pays. Il fallait donc élaborer un vaste plan d'ensemble à appliquer d'ailleurs progressivement.

« Le mal est profond »

Le mal est profond et divers. Il a des causes lointaines. Il n'est pas dû, comme on l'a dit, dans des polémiques quotidiennes, au gaspillage et à l'insouciance des hommes au Gouvernement. La vérité, c'est que les blessures de la guerre ne sont pas encore cicatrisées. Le Ministre rappelle toutes les difficultés financières que le Pays a connues depuis vingt ans. Le déficit n'a cessé de s'accroître.

Je ne critique pas ; je constate le fait. La dette viagère a également augmenté, le déficit des grands réseaux ne cesse de peser sur le Trésor des collectivités locales, ont obtenu des subventions de l'Etat. L'explosion devait fatalement se produire. Le Gouvernement procéda avec sang-froid ; ce fut cher, mais moins cher que s'il y avait eu du sang. Qui prendra, poursuit M. Vincent Auriol, la responsabilité de réduire les dépenses de la Défense Nationale ? Celle de cesser de financer le Plan Marquet, etc... ? Le Ministre des Finances fait observer que l'Etat a été obligé de prendre à sa charge le déficit de certains budgets. Qui aurait pu, dit-il, rayer les dépenses obligatoires ?

« Pour une action prompte contre les déserteurs du devoir national »

Il examine ensuite le problème que pose l'exode des capitaux. Il rappelle que sous des gouvernements d'Union Nationale ou de Concentration l'or a souvent fui le Pays.

A l'heure actuelle, poursuit M. Vincent Auriol, la désertion des capitaux est un fait, ce n'est pas le fait de la petite épargne du Pays qui travaille ainsi qu'en témoigne l'excédent des dépôts dans les Caisses d'Epargne sur les retraits. (Appl. sur les bancs socialistes). Peut-on, d'un coup de baguette magique, résorber les divers deficits, celui des chemins de fer et celui des collectivités locales ? Il faut agir progressivement pour le budget de l'Etat, pas de réforme profonde de la fiscalité une commission existe pour la réforme fiscale qui comprend des représentants des divers partis. Sans l'exportation quotidienne des capitaux, le marché pourrait voir baisser le loyer de l'argent, la Trésorerie recouvrait son aisance. La fortune anonyme et vagabonde se soustrait à son devoir. Il ne s'agit pas seulement aujourd'hui pour certains d'éluder l'impôt, mais de se soustraire aux devoirs et aux risques de la solidarité nationale. Si nous demandons les pouvoirs nécessaires, c'est pour une action prompte contre les déserteurs au devoir national. Nous avons demandé à la Commission des Finances sa collaboration. Le texte qu'elle a vote, c'est pour nous la liberté dans les liens. A quoi bon engager contre la spéculation un combat perdu d'avance si toute liberté de manœuvre nous est interdite ? C'est la question que je pose

M. Vincent Auriol descend de la tribune, applaudi par les sénateurs socialistes et par quelques membres de la Gauche démocratique.

M. Léon Perrier dépose son amendement

Le Président donne lecture de l'article unique du projet de la Commission.

M. Léon PERRIER et plusieurs de ses collègues proposent, par voie d'amendement, à la Haute Assemblée de reprendre le texte de la Chambre.

M. PERRIER estime qu'il est impossible, sur une question d'une telle gravité, que le débat ne soit pas sanctionné par un vote d'une parfaite clarté : il apparaît indispensable que le Sénat se prononce d'abord sur le texte voté par la Chambre. Dans le passé, le Sénat a toujours largement accordé les pleins pouvoirs aux Gouvernements qui les lui ont demandé et cela sans les garanties de contrôle que nous donne aujourd'hui le texte de la Chambre. Le sénateur radical de l'Isère ne voudrait pas, au surplus, que dans les graves circonstances présentes le Sénat se sépare de la Chambre. « Est-ce qu'au sein du Gouvernement ne siègent pas des hommes appartenant à notre parti ? » (Applaud à l'extrême gauche).

M. LÉON BLUM soutient l'amendement Perrier

M. Léon BLUM demande à la majorité républicaine de voter l'amendement de M. Perrier. « Le Ministre des Finances a exposé, dit-il, pourquoi le texte de la Commission est inacceptable par le Gouvernement. Une loi de pleins pouvoirs est devenue une loi de méfiance l'amendement rétablit le débat sur le plan où l'avaient place le Gouvernement et la Chambre ». Le Président du Conseil s'étonne de rencontrer des difficultés devant le Sénat. Il rappelle que le Sénat a voté les pleins pouvoirs présentés par le Cabinet Doumergue et surtout ceux demandés par M. Pierre Laval. On savait pourtant alors que M. Laval lirait le décret de clôture aussitôt après le vote.

Le Gouvernement actuel ayant accepté l'amendement Bonnevay limitant l'exercice des pleins pouvoirs au 31 juillet. M. Léon Blum maintient que le texte voté par la Chambre donne aux Républicains du Sénat une sûreté que celui de M. Pierre Laval ne pouvait donner.

« Les membres radicaux du gouvernement actuel ne sont pas des otages, dit-il. mais sont solidaires de son action. D'autre part, avant d'accorder les pleins pouvoirs à M. Pierre Laval, le Sénat, doutant de ses sentiments républicains, l'avait renversé quatre ans auparavant. Pouvez-vous douter des nôtres ? (Appl. à l'extrême gauche.) Il est prouvé qu'une majorité républicaine massive peut faire aboutir promptement de grandes réformes démocratiques. »

Une grande action qui peut être décisive est en cause

Aujourd'hui, ce qui est en cause, c'est une grande action qui peut être décisive et exigera la promptitude et le secret. Il nous est difficile de nous expliquer sur les moyens, mais aucun doute n'est permis sur le but : Nous avons voulu avoir solidement l'équilibre budgétaire. Il faut mettre fin au désordre financier existant depuis des années. Une telle situation ne peut durer, car elle risque de bouleverser profondément l'existence de la nation.

« Voilà le péril ! »

» Nous voulons, dit le Président du Conseil, assurer une marge suffisante à la trésorerie de l'Etat, car nous voulons vivre avec dignité à cet égard et non comme les gouvernements qui nous ont précédés. La stabilité gouvernementale nécessite la stabilité de la trésorerie. Enfin, pour assurer la stabilité de la monnaie, il faut rapatrier des capitaux exportés. A cet égard, le texte de la commission ne renferme que des prohibitions. Les difficultés ne sont pas nouvelles. La France doit subir des charges accumulées presque aussi lourdes que celles du temps de guerre. Aussi, pas d'équilibre stable si une masse énorme de capitaux nationaux continue à manquer au circuit intérieur. Le gouvernement, malgré ses efforts accumulés, n'a pas réussi à les rapatrier. Même l'emprunt à garantie de change, malgré ses avantages, n'a pas déplacé plus du dixième de ces capitaux. Voilà le péril, dit-il, je ne puis employer un autre mot, auquel il faut parer. »

« Démission ou action énergique »

« La Chambre nous a fourni des armes à cet égard, le Sénat voudra-t-il nous les refuser ? On a parlé d'un contrôle des changes. Nous avons accepté l'amendement Petsche ». Et le Président déclare qu'il ne pense pas que les mesures coercitives dont parlait M. Flandin en 1935 étaient en vue d'un tel contrôle. « Le rapatriement des capitaux évadés n'est pas la seule condition de la restauration financière. D'autres facteurs doivent entrer en jeu : la concorde civique qui doit continuer à s'étendre et se consolider ; les conflits du salariat et du patronat qui doivent s'aplanir dans la légalité. Le rendement du travail doit s'accroître. Enfin, la production ne doit pas demeurer à l'écart ; cette force de la nation française ne doit pas s'excepter d'elle-même. C'est elle, d'ailleurs, qui retire le plus d'avantages de l'organisation actuelle. La grève des capitaux porte un grave préjudice au pays et à ses moyens de défense. Devant l'offensive qui est déclenchée, deux solutions étaient offertes au gouvernement : la démission ou entreprendre une action énergique. Je suis de ceux pour qui une démission volontaire aurait le plus d'attraits mais quelle désillusion pour le pays !

» Nous demandons au Sénat un concours sans lequel notre action serait inefficace ou impossible. »

La réponse de M. Caillaux

M. Joseph CAILLAUX répond à M. Léon Blum que, sur beaucoup de points, il est d'accord avec lui en théorie.

Autant la Commission serait disposée à suivre le gouvernement s'il traçait un programme de relèvement financier, autant elle n'est pas prête à lui accorder des pouvoirs qui, pour lui permettre de vivre quelques mois, lui donneraient la possibilité de bouleverser toute l'économie de la France. Des pleins pouvoirs pour gagner du temps ? Non. Pleins pouvoirs si, comme moi en 1926, vous présentiez un plan pour la restauration du crédit de l'Etat. A ce moment, M. Léon Blum, vous me le avez refusé.

« Certes, reprend M. Caillaux, tout le monde est d'accord sur la formule qu'on ne peut vivre au-dessus de ses moyens, mais il faut dire ce qu'on compte faire, quelles mesures on entend prendre pour limiter les dépenses et redresser la situation. »

« A la vérité, vous êtes très embarrassé »

M. CAILLAUX définit la politique de la commission des finances du Sénat. Demander, dit-il, tous les ans à ce pays de nombreux efforts financiers alors qu'il a été appauvri par la guerre et qu'il s'est encore appauvri depuis est impossible. On nous suggère un programme à petites journées des expédients. A cela nous ne pouvons consentir. La dette est passée de 347 milliards à 369 milliards. Voulez-vous que cela continue ? Vous ne le voulez pas ? Il faut dépenser moins. Vous ne nous proposez qu'une seule chose : le retour des capitaux exportés à l'étranger. Vous paraissez ne vouloir les ramener que pour pouvoir les dévorer. N'oublions pas que ce sont les capitaux placés à l'étranger qui ont sauvé la France pendant la la guerre. Au surplus comment rameneriez-vous ces capitaux ? J'attends une réponse que vous ne pouvez fournir. La coercition que vous avez imaginée n'aboutirait qu'à faire partir les derniers capitaux de France.

M. CAILLAUX. — A la vérité, vous êtes très embarrassé. Le gouvernement a le droit de procéder à la stabilisation de la monnaie. Mais que sont devenus les dix milliards de fonds d'égalisation ? Demain quand vous aurez stabilisé le franc il faudra le soutenir. Avec quoi ? Avec l'or de la Banque de France ? L'or de la défense nationale ?

L'or, poursuit M. Joseph Caillaux, vous pouvez ne plus en avoir demain. C'est une des raisons qui ont conduit la commission des finances à amener le projet et à demander au Sénat de le soutenir. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs jusqu'à l'extrême-gauche).

Le rejet de l'amendement Perrier

Le président met aux voix l'amendement de M. Léon Perrier (texte de la Chambre) accepté par le gouvernement et repoussé par la commission des finances.

On procède au vote par scrutin public. Une certaine animation règne dans l'hémicycle. Le scrutin donne lieu à pointage.

La séance est suspendue à 18 h. 40.

La séance est reprise à 19 h. M. Jules Jeanneney proclame les résultats du scrutin qui a donné lieu à pointage.

Votants, 260 ; pour l'adoption, 72 ; contre, 188.

L'amendement Perrier est rejeté par 188 voix contre 72.

La question de confiance n'avait pas été posée.

Le projet de la Commission est adopté par 238 voix contre 52

Le président met aux voix par scrutin l'article unique du projet de la commission. Le bureau n'a été saisi d'aucun amendement.

Le président proclame les résultats du scrutin. **Le texte de la commission est adopté par 238 voix contre 52.** Séance levée à 19 h. 30.

Séance demain à 9 h. 30.

LA COMMISSION DES FINANCES DE LA CHAMBRE a repris le texte voté au Palais-Bourbon

Il a été adopté par 26 voix contre 16 et 2 abstentions, les communistes ayant voté pour le projet

La Commission des finances, par 26 voix contre 16 et deux abstentions, a repris le texte du projet accordant au gouvernement des pleins pouvoirs en matière fiscale et financière qui avait déjà été adopté au Palais Bourbon.

Les Communistes, qui s'étaient abstenus lors de la discussion en première lecture, ont, cette fois, voté à la commission, pour le projet. Ce texte avait été présenté à la commission comme contre projet à celui qui a été adopté dans l'après-midi au Sénat. Il sera rapporté devant la Chambre par M. Jammy Schmidt, rapporteur général.

La séance devait s'ouvrir à 21 h. Toutefois, il est possible que celle-ci se trouve retardée en raison de réunions de groupes politiques qui ont été convoqués, dans la soirée et qui ne seront peut-être pas terminées. Il est probable que le texte voté au Luxembourg sera repris devant la Chambre et s'opposera à son tour à celui qui sera rapporté au nom de la commission des finances.

Le vote a été acquis sans débat

Paris, 19. — C'est sur la proposition du rapporteur général, M. Jammy Schmidt, que la commission des finances a repris le texte du projet de pouvoirs exceptionnels adopté au Palais Bourbon et repoussé au Sénat. Il n'y a pas eu de débat et le vote, par appel nominal et par procuration a eu lieu immédiatement. Les Les deux abstentionnistes sont MM. Jaubert, radical-socialiste, et Serda, de la gauche indépendante.

Un camion a heurté une voiture militaire, un sergent fut tué et dix soldats blessés

Strasbourg, 19. — Ce matin, vers 7 h. 30, un convoi militaire composé de vingt camions, roulait en direction de Strasbourg lorsqu'au carrefour formé par la route de Wolfisheim à Oberhausbergen et la route nationale N° 4, Paris-Strasbourg, un camion d'une maison de transports de la Moselle, venant de Saverne et voulant dépasser le convoi, heurta le cinquième voiture.

Le choc fut très violent. Le sergent Pompilly, du 158e Régiment d'Infanterie, qui était assis à côté du conducteur fut projeté sur la chaussée et tué sur le coup. Dix autres soldats, se trouvant sur la voiture militaire, furent blessés plus ou moins grièvements et transportés à l'hôpital Gaujot.

DEUX ÉMIGRÉS RUSSES INCULPÉS D'ESPIONNAGE ACQUITTÉS A PARIS

Paris, 19. — Aujourd'hui à 12 h. 30, le tribunal militaire de Paris a prononcé à la majorité absolue l'acquittement de deux émigrés russes, Nicolas Alexieff et de Laridie, inculpés d'espionnage. Les débats ont eu lieu à huis clos.

La réception à Lille des A. C. Tchécoslovaques

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

EN HAUT : Après la réception en gare de Lille, on voit de gauche à droite : MM. OLIVIER, Président de la Fédération du Nord des Anciens Combattants, le Colonel HAMANT, M. JACQUET, Chef de Cabinet Adjoint du Préfet du Nord et M. STORCK, Président des Volontaires tchécoslovaques. — EN BAS : La remise des gerbes au monument aux morts lillois.

Du train descendit d'abord un gracieux groupe de jeunes filles portant les différents costumes des provinces de Tchécoslovaquie, costumes aux couleurs vives, blouses brodées, dentelles et rubans fermant un ensemble très agréable. Certaines de ces jeunes filles avaient une coiffe blanche rappelant un peu celles de nos terroirs, d'autres avaient dans les cheveux un simple diadème de fleurs des champs.

Toutes tenaient dans leurs bras de magnifiques gerbes de fleurs.

Leurs compatriotes déployèrent alors de petits drapeaux français qu'ils agitèrent joyeusement pour répondre aux souhaits de bienvenue qui leur étaient adressés.

L'hommage aux Morts

Dès leur arrivée, nos hôtes furent conduits devant le mémorial où sont inscrits les noms des agents du réseau du Nord qui tombèrent pour la France durant la grande guerre. La plaque commémorative a été déplacée récemment et on lui a substitué, près de la sortie, une petit monument de marbre blanc.

C'est au pied de ce mémorial que le président du groupe des anciens combattants tchécoslovaques, M. Storck, de Pizen (Pilsen), déposa des fleurs, après qu'eurent retentis les accents de l'hymne national tchèque.

Un cortège se forma qui se rendit, sous une petite pluie fine, au monument aux morts Lillois, place Rihour, au pied duquel des gerbes furent déposées. Au début de l'après-midi, une délégation se rendit au monument aux Fusillés Lillois et là encore, des fleurs furent déposées.

A l'Hôtel de Ville

Par la rue de Paris, le cortège gagna l'Hôtel de Ville où à midi, une réception eut lieu dans le grand hall, réception à laquelle assistaient MM. Favières, adjoint, représentant M. Saint-Venant, député-maire de Lille ; MM. Richard Coolen et Ragheboom, adjoints ; Ottelaere, Lecomte, Pouillaude, Farvacque, Corbu, conseillers municipaux ; Maurice Planque, secrétaire général de la mairie.

Le consul, M. MOURAVEC, dit l'émotion et la gratitude de ses compatriotes, pour la cordialité de l'accueil. Il rappela maints contacts historiques entre les deux pays, depuis le temps lointain où Jean de Luxembourg, roi de Bohême, venu renforcer l'armée de Philippe de Valois, trouvait une mort héroïque à la bataille de Crecy, tandis que son fils était blessé à ses côtés. Plus près de nous, dès le début de la grande guerre, se forma une compagnie de volontaires tchécoslovaques, la compagnie Nazdar, qui devint rapidement une brigade. Elle prit une part importante à l'offensive de l'Artois, à la crête de Vimy et cette part héroïque est attestée par un monument élevé près de La Targette.

Le consul dit ensuite quelle communauté d'idéaux avait toujours étroitement uni les deux pays et que cette communauté qui subsiste vivace vaut mieux que de fragiles liens politiques.

M. STORCK, au nom des volontaires tchécoslovaques salua la ville de Lille, patrie des braves et des héros et donna l'assurance d'une amitié inaltérable.

M. l'adjoint FAVIERES montra, de son côté, quels liens unissent les deux démocraties dans le domaine intellectuel, scientifique et philanthropique.

La famille slave est à l'avant-garde de notre civilisation. Les légionnaires tchécoslovaques qui se sont battus chez nous, en accourant au secours de la France, défendaient la liberté.

C'est à la fraternité franco-tchécoslovaque que M. Favières convia ses hôtes à sabler le champagne. Ce qui fut fait alors, après l'exécution des deux hymnes nationaux.

Dans la soirée, la symphonie musicale des Employés des Chemins de Fer de l'Etat de Pilsen a donné au Grand Théâtre, une audition artistique.

A L'EXPOSITION DE PARIS

Le lord-maire de Londres a inauguré le Pavillon de la Grande-Bretagne

Paris, 19. — Ce matin, à 11 h., à l'Exposition Arts et Techniques, est inauguré le pavillon de la Grande Bretagne. La cérémonie est présidée par le lord-maire de Londres, Sir George Broadbridge, qui a spécialement fait le voyage de Paris.

La cérémonie

Il est 11 h. 15 quand le cortège du lord-maire est annoncé dans l'avenue de Tokio, en effet, c'est par la porte de Tokio, simple et modeste, que Sir George Broadbridge et sa suite pénètrent dans l'Exposition. Des difficultés matérielles ont empêché que le cortège pénétrat dans l'enceinte par la porte d'honneur, place du Trocadéro. Le lord-maire et la lady Mayoress, descendent de carosse à l'entrée du pavillon. Là, ils sont accueillis par Sir Eric Phippe, ambassadeur de Grande Bretagne à Paris. Général adjoint, l'Honorable Philippe Roy, ministre du Canada, etc.

Les discours

Le lord-maire précédé du massier suivi des aldermen en robe pourpre, rehaussée de fourrures fauves, entre dans le pavillon britannique ; le premier orateur, M. TAYLOR, prend la parole. Des discours sont ensuite prononcés par MM. LABBE, Paul BASTID et HUDSON.

Le LORD-MAIRE prononça en Anglais une allocution, mais auparavant, il avait exprimé ses condoléances et celles de la cité de Londres, au Président de la République et au Peuple français pour la mort du Président Gaston Doumergue.

Sir ERIC PHIPPS souhaita, en quelques mots, la bienvenue, aux personnes présentes.

Puis, Sir George BROADBRIDGE déclara solennellement ouvert le pavillon anglais à l'Exposition Arts et Techniques de 1937. Les discours terminés, le « God save the king », écouté debout par toute l'assistance, a retenti.

La cérémonie a pris fin à midi.

Après un lunch servi debout, le lord-maire et la lady Mayoress regagnèrent avec le même cérémonial qu'à leur arrivée, entre une double haie formée par une foule compacte, qui les a chaleureusement acclamés le Gsawo Hôtel de la place Vendome où ils sont descendus.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 20 juin 1937. — Soleil : lever à 5 h. 49 ; coucher à 19 h. 56. — Lune : lever à 17 h. 02 ; coucher à 1 h. 14.

Aujourd'hui : Saint-Silvère. — Demain : Sainte-Alice.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 19 juin. A 17 h. 15 : Baromètre : 759 mm. ; baisse depuis la veille. A 17 h. 30 : 2 mm. 4. — Thermomètre : fronde, 13'4 ; minima, 8'9 ; maxima, 13'4 provisoire. — Etat hygrométrique : 83. — Hauteur d'eau tombée depuis le veille, à 17 h. 30 : 0 mm. 7. — Direction du vent : Sud : force : assez fort. — Direction des nuages : Sud-Ouest. — Etat du ciel : couvert.

Prévisions pour aujourd'hui : un peu chaud, quelques pluies.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Eclaircies, quelques averses plus fortes accompagnées d'orages locaux dans la matinée de demain. Vent de secteur modéré irrégulier. Le maximum de température sera sans changement sur celui de la veille

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

20 Juin

1789. — Le célèbre serment du Jeu de Paume à Versailles affirme la puissance du Tiers Etat.

1791. Effrayé par les violences de la Révolution et par les manifestations de jour en jour plus hostiles dirigées contre sa personne et sa famille, le roi Louis XVI quitte Paris entre onze heures et minuit, accompagné de la reine, de ses enfants et de sa sœur, Mme Elisabeth, avec le dessein de se réfugier à l'armée du général marquis de Bouillé.

1833. Naissance de Léon Bonnat, à Bayonne. Il fut le peintre officiel des chefs d'Etat et des célébrités contemporaines. Son dessin était énergique, la ressemblance saisissante. Citons parmi ses portraits les plus célèbres : Victor Hugo, cardinal Lavigerie, etc...

1836. Mort de Sieyès, ancien vicaire général de Chartres, qui joua pendant la Révolution, sous le Directoire et le Consulat, un rôle politique important.

1837. Mort de Guillaume IV, roi d'Angleterre, fils de George III et successeur de George IV. Sa nièce, la princesse Victoria, fille unique de son troisième frère, le duc de Kent, lui succède.

1896. Après la prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne, le régime du protectorat est remplacé par celui de l'annexion et l'île de Madagascar devient une colonie française dont la prospérité s'accroît de jour en jour.

1933. A la maison de repos d'Arkhangelskoie, près de Moscou meurt, âgée de 76 ans, Clara Zetkin, militante communiste allemande qui eut son heure de célébrité politique. Elle avait fondé avec Rosa Luxembourg et Karl Liebknecht le Spartakusbund.

9000.

Les Fêtes Mutualistes à Lens

Ainsi que nous l'avons annoncé aujourd'hui se tiendra à Lens à l'occasion de la Foire Commerciale, l'assemblée générale de la Fédération départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Pas-de-Calais et du Cinquantenaire de la Société de Secours Mutuels « La Communale ».

Hier à midi eut lieu dans les salons de l'Hôtel Central, place de la Gare à Lens, la réception par le comité organisateur de la fête, du Conseil d'Administration de la Fédération, représenté par MM. Lebel, maire de Saint-Pol-sur-Ternoise, président; Turbiez et Letailleur, vice-présidents ; Péron et Ringot, secrétaire et trésorier généraux ; Pruvost et Bougart, secrétaire et trésorier-adjoints ; Mme Decousser, secrétaire administartif et tous les administrateurs au nombre de 36.

Au nom du comité, M. Constant Dupont, commissaire général, souhaita la bienvenue aux membres du Conseil d'administration de la Fédération et leur offrit un déjeuner amical.

A 15 h., les membres du Conseil d'administration se rendirent à l'Hôtel de Ville où les attendaient des autocars qui les conduisirent à la Cité Hospitalière de Lens où ils furent reçus par MM. Maës, maire ; Sion, député ; Legrand, économe directeur ; Victor Trognon, secrétaire général de la mairie et les membres du Conseil municipal.

Sous la conduite de M. Maës, la délégation visita les magnifiques installations de l'Hôpital-Hospice, de la Maternité, et du pavillon des spécialités.

Les visiteurs se montrèrent émerveillés de leur randonnée dans l'établissement.

Les membres du Conseil d'administration revinrent ensuite à la mairie à la mairie, où ils ont tenu une réunion pour mettre au point les dernières dispositions pour la journée d'aujourd'hui.

Le soir à 20 h. une réception suivie d'un dîner fut offerte à la municipalité lensoise.

Plusieurs discours furent prononcés.

Aujourd'hui aura lieu à 9 h. 30, maison syndicale, l'assemblée générale et la journée se poursuivra suivant le programme que nous avons publié hier.

ACCIDENT MORTEL AUX USINES ESCAUT ET MEUSE A ANZIN

Un pénible accident dont la victime est un brave ouvrier, père de trois enfants, s'est produit aux usines Escaut et Meuse à Anzin.

Un ouvrier de nationalité hollandaise, M. Johannès Peters, 37 ans, demeurant à Escarmain, était occupé aux aciéries, lorsqu'au cours de son travail il reçut sur la colonne vertébrale une pièce de fer pesant plus d'une tonne.

Transporté immédiatement à la clinique de l'usine où les docteurs Tuquet et Biérens furent appelés de toute urgence.

Malheureusement, quand ceux-ci arrivèrent, ils ne purent que constater le décès.

Deux des frères de la victimes et son beau-père, occupés dans le même établissement, apprirent l'affreuse nouvelle en venant prendre leur travail quelques instants après l'accident.

La victime laisse trois orphelins en bas-âge et une veuve attendant un quatrième bébé.

M. Godenne, chef de service de l'usine, s'est rendu à Escarmain avec la pénible mission d'informer Mme Peters du malheur qui la frappait.